

Arrêté de non opposition à une déclaration préalable

COMMUNE DE
MOREAC

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

ARRÊTÉ 2024-294

DOSSIER N° DP 56140 24 G0034

Déposé le : 03/06/2024

Affiché le :

Demandeur Monsieur Hervé HENRIO et
Monsieur Pierre HENRIO et
Monsieur Raymond HENRIO

Demeurant 2 Rue de Toulbroch
Lestreviau
56400 PLOUGOUMELLEN

Nature des travaux Remplacement de la porte d'entrée

Sur un terrain sis 17 Rue de la Madeleine
56500 MOREAC
cadastré AB565, AB125

SURFACE DE PLANCHER

Existante : 0 m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R423-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/09/2016, modifié les 15/09/2017, 28/09/2018, 12/02/2021 et le 15/12/2022 ;

Vu le règlement de la zone Ua du plan local d'urbanisme ;

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Certifié transmis ce jour au Préfet,

Le 26.06.24

Fait à MOREAC

Le 26.06.24



(Signature)

L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE